

SCHÉMA RÉGIONAL D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE DURABLES

La Région Nord-Pas de Calais agit
pour un système alimentaire diversifié



PROJET ACCOMPAGNEMENT
TERRE
RESPECT CONSTRUIRE
AGRICULTURE
DURABLE
ÉCHANGES

SCHÉMA

TABLE DES MATIÈRES

RÉGIONAL

AGRICULTURE
ALIMENTATION
DURABLES

La Région s'engage pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Nord-Pas de Calais _____ 4

Une politique régionale renouvelée _____ 5

Une évolution basée sur l'expérience régionale _____ 5

Le SRAAD, vecteur de messages forts _____ 5

Un SRAAD en synergie avec les politiques régionales _____ 5



ÉDITO

RESPECT CONSTITUTIONNEL

AGRICULTURE

ÉCHANGES

ALIMENTATION



Jean-Louis Robillard
Vice-président
du Conseil régional Nord-Pas de Calais
en charge de l'alimentation,
de la régionalisation de l'agriculture et de la ruralité

La Région Nord-Pas de Calais se mobilise sur les enjeux alimentaires et agricoles dans une dynamique nouvelle, dynamique induite par des évolutions et des constats :

- le renouvellement des exploitations agricoles reste plus que jamais un enjeu pour l'aménagement du territoire et l'emploi ;
- la relation entre alimentation de qualité et santé des habitants traverse le débat sociétal ;
- le lien aux territoires, la création de valeur ajoutée dans des circuits alimentaires de proximité apparaît comme une alternative réelle, face à la volatilité des prix mondiaux ;

L'agriculture et l'agroalimentaire
du Nord-Pas de Calais :
des enjeux d'avenir confirmés _____ 6

Des atouts sur lesquels s'appuyer,
en prévenant les évolutions défavorables _____ 7

Saisir dès à présent les opportunités
de renforcer l'agriculture
et le système alimentaire régional _____ 7

Trois priorités pour une agriculture
et une alimentation durables _____ 8

1. Priorité aux projets des entreprises _____ 9

2. Priorité aux systèmes d'exploitation
agricole durables _____ 10

3. Priorité aux liens entre l'agriculture
et les habitants du Nord-Pas de Calais _____ 11

Être un catalyseur de nouveaux projets _____ 12

Deux modalités de soutien aux projets _____ 13

Des nouvelles modalités d'analyse
des projets _____ 13

Les forums entre acteurs et les réseaux _____ 14

L'articulation avec les territoires _____ 14



- viabilité économique et performance environnementale ne s'opposent plus. Des nouvelles trajectoires technico-économiques construisent progressivement un nouveau choix : l'agro-écologie, et améliorent les aspects sociaux et organisationnels d'un système alimentaire plus durable ;

- la création de filières territorialisées s'inscrit dans des stratégies gagnant-gagnant afin d'être plus équitables. Un nouvel équilibre entre filières courtes et longues se construit. Le secteur agroalimentaire n'en sera que renforcé dans sa diversité et sa compétitivité.

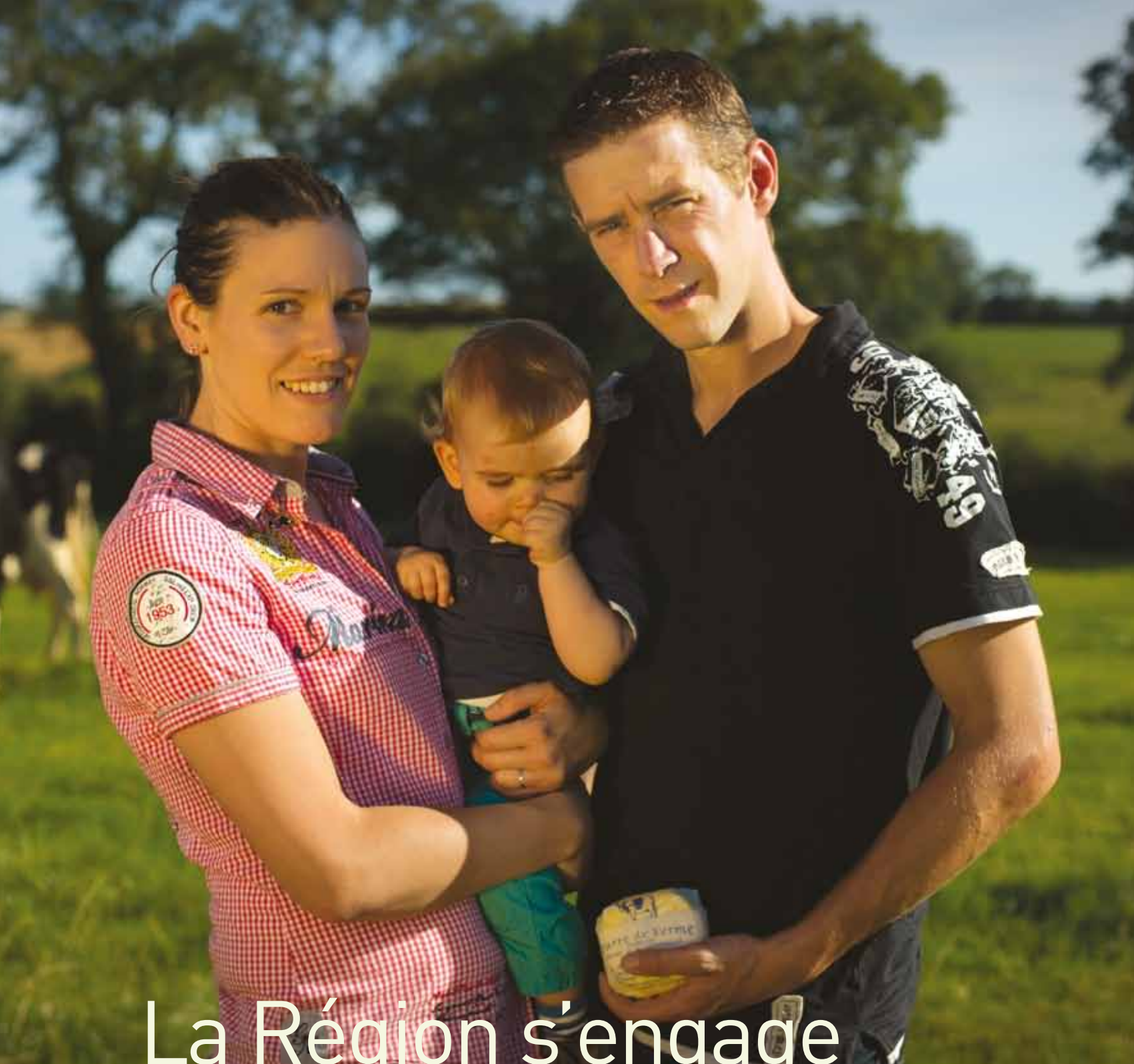
Notre système alimentaire est perfectible vers plus de durabilité, d'emplois, d'autonomie et de maîtrise pour l'ensemble des parties prenantes.

La Région Nord-Pas de Calais entend prendre ses responsabilités et s'engage à contribuer à cette dynamique. Le document que vous tenez entre vos mains présente cette contribution et les leviers régionaux y sont détaillés.

D'autres partenaires font de même : beaucoup de territoires du Nord-Pas de Calais, certains opérateurs économiques, l'État.

Aujourd'hui, c'est à chacun de se mettre en mouvement et de relever ce défi afin d'accompagner les agriculteurs et les PME-TPE agroalimentaires dans les mutations qui les attendent.

La Région sera à leurs côtés. Ils peuvent en être assurés.



La Région s'engage

ENGAGEMENT

REGION

pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Nord-Pas de Calais

RESPECT CONSTRUIRE

AGRICULTURE

ÉCHANGES

ALIMENTATION

UNE POLITIQUE RÉGIONALE RENOUVELÉE

La Région Nord-Pas de Calais soutient ses secteurs agricole et agroalimentaire. En cohérence avec la stratégie de l'Union Européenne, avec l'État et l'ensemble de ses partenaires, son intervention se poursuit dans la nouvelle période de programmation 2014-2020.

Il s'agit de prendre en compte les nouveaux enjeux agricoles et agroalimentaires dans le Nord-Pas de Calais tout en conduisant, au service de l'ensemble de la population régionale, un projet en faveur d'un système alimentaire diversifié.

Le Schéma régional d'alimentation et d'agriculture durables (SRAAD) de la Région définit la politique régionale et se fonde sur deux éléments :

- Trois priorités stratégiques, engagements de la Région Nord-Pas de Calais à répondre aux enjeux du système alimentaire régional ;
- Trois critères de cohérence des initiatives soutenues par la Région, afin d'encourager les projets allant pleinement dans le sens de la politique régionale

UNE ÉVOLUTION BASÉE SUR L'EXPÉRIENCE RÉGIONALE



En 2012, par délibération du 25 juin, la Région a approuvé la création de son premier Schéma régional d'alimentation et d'agriculture durables.

En 2013, la Région porte à la connaissance de ses partenaires ses priorités stratégiques et ses critères de cohérence, ainsi que les modalités retenues pour la mise en œuvre de sa politique. Ce schéma constitue un cadre pour l'intervention de la Région sur la période de programmation 2014-2020.

Le SRAAD définit les interventions de la Région en complémentarité avec ses partenaires publics, notamment l'État, les Départements et les territoires du Nord-Pas de Calais, et en cohérence avec la politique européenne. Les nouvelles priorités prennent en compte l'évolution des interventions de ces politiques publiques prévues à partir de 2014. L'État et la Région, ensemble, se sont fixés comme ambition le développement d'une culture de l'anticipation des enjeux de demain.

La construction de ce schéma en faveur d'un système alimentaire diversifié s'est faite progressivement depuis 2010. La Région a souhaité donner aux acteurs régionaux de l'agriculture et de l'alimentation le temps nécessaire à la concertation. Ceci a également permis d'expérimenter de nouvelles formes de soutien par la Région aux initiatives de ces acteurs.

LE SRAAD, VECTEUR DE MESSAGES FORTS

Les choix politiques en matière d'agriculture et d'agroalimentaire ont des répercussions non seulement sur l'emploi mais aussi sur l'ensemble des enjeux auxquels sont confrontés les parties prenantes du système alimentaire régional. Ainsi, pour la Région, assurer l'avenir de l'agriculture, c'est avant tout soutenir la diversité des entreprises et des filières au sein du système alimentaire régional.

À travers le SRAAD, la Région soutient aussi bien les filières courtes ou régionales que les filières nationales ou internationales. Dans chacun de ces cas, la volonté régionale est de les orienter vers un degré d'autonomie alimentaire plus fort des territoires régionaux, un maintien de la valeur ajoutée en région, répartie plus équitablement et une contribution améliorée à la transformation écologique et sociale du Nord-Pas de Calais.

Pour la Région Nord-Pas de Calais, la méthode compte autant que les objectifs. Dans l'agriculture comme dans tous les secteurs, les traits essentiels de la politique régionale sont la construction partenariale, une approche multisectorielle, une gouvernance partagée et des principes de programmation stratégique et d'évaluation.

UN SRAAD EN SYNERGIE AVEC LES POLITIQUES RÉGIONALES

La Région agit dans le secteur agricole et agroalimentaire au titre de sa compétence en matière de **développement économique**. La création et la transmission des entreprises constituent le premier enjeu de son Schéma régional de développement économique, pour le maintien et la création d'emplois. Il était donc logique que la création et la transmission des exploitations agricoles soit un domaine prioritaire d'intervention de la Région.

Les exploitations agricoles ne sont néanmoins pas des entreprises comme les autres. **Le développement durable**, intégré à l'ensemble des politiques de la Région, constitue un enjeu fort pour l'adaptation progressive du secteur agricole, tout comme une opportunité de création de valeur économique.

Pour la Région, **l'alimentation durable** est un nouveau champ politique au bénéfice de tous : agriculteurs, entreprises régionales de l'agroalimentaire, territoires, consommateurs et citoyens. Une nouvelle politique régionale de l'alimentation, porteuse de transformation écologique et sociale et en articulation avec la politique de la santé, est en cours de construction.

Le SRAAD présente l'ensemble des interventions de la Région en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et conduites sous la vice-présidence en charge de l'Alimentation, de la Régionalisation de l'agriculture et de la Ruralité. Ces secteurs bénéficient également du soutien des autres politiques de la Région : le développement économique, l'aménagement durable du territoire, l'enseignement supérieur, la recherche et les nouvelles technologies, la santé, l'environnement, la citoyenneté et la consommation responsable, la formation permanente, l'apprentissage et la formation initiale.



L'agriculture et l'agroalimentaire du Nord-Pas de Calais :

ANTICIPATION

REGION

RESPECT CONSTRUIRE

AGRICULTURE

DIALOGUE

des enjeux d'avenir confirmés

Le Nord-Pas de Calais bénéficie d'une agriculture et d'une industrie agroalimentaire historiquement fortes et diversifiées. Un atout indéniable pour ses quatre millions de consommateurs, pour l'emploi et pour l'innovation au sein du système alimentaire régional. Inversement, dans une région dont les territoires sont devenus principalement urbains, les agriculteurs doivent trouver une nouvelle place. C'est ainsi qu'ils pourront tirer parti de cette évolution.

Les travaux d'analyse conduits ces dernières années en collaboration avec l'État, avec la contribution des acteurs régionaux et d'experts, étayaient ce constat. Ils constituent une base solide pour une stratégie renouvelée.

DES ATOUTS SUR LESQUELS S'APPUYER, EN PRÉVENANT LES ÉVOLUTIONS DÉFAVORABLES

Le tissu d'exploitations agricoles du Nord-Pas de Calais est l'une des forces de l'économie régionale. Et pourtant à l'horizon 2020, des menaces d'évolution défavorable sont en place. Elles sont largement reconnues par les acteurs professionnels. Les principales tendances négatives concernent le non renouvellement des générations d'exploitants agricoles et la perte de diversité des filières animales et végétales. Il est possible d'agir sur elles. Par ailleurs le retard de notre région en matière de production agricole à haute qualité environnementale peut être rattrapé.

Les petites et très petites entreprises du système alimentaire sont elles aussi un atout économique régional. Pour préserver leur compétitivité, elles ont besoin de moyens pour innover. Le maintien et le développement de productions agricoles diversifiées, de qualité et à forte identité régionale leur est nécessaire.

LES PRINCIPAUX ATOUTS SUR LESQUELS S'APPUYER

Une terre agricole particulièrement fertile, prédominante dans tous les territoires, y compris les territoires urbains ;
Des exploitations agricoles performantes, une capacité avérée à faire évoluer les pratiques ;
Grâce à des systèmes en polyculture-élevage et à des productions végétales spécialisées, une agriculture pourvoyeuse de services environnementaux ;
Une première transformation créatrice d'emploi ;
Un niveau de formation initiale élevé dans l'agriculture ;
La proximité du secteur agroalimentaire régional, son intérêt pour une production locale et diversifiée.

LES MENACES GUIDANT LE CHOIX DES PRIORITÉS SÉLECTIONNÉES DANS LE SRAAD

Sans stratégie active des territoires en matière d'agriculture durable, l'artificialisation des terres agricoles continuera à impacter les outils de production.
Sans évolution des systèmes de production, la dépendance énergétique de l'agriculture fragilisera la performance, la vulnérabilité au changement climatique augmentera et la dégradation des ressources naturelles deviendra un frein pour la production.
Sans poursuite de la modernisation des petites et moyennes exploitations, et sans innovation dans la première transformation, l'élevage herbager, certaines productions végétales à haute valeur ajoutée et les transformateurs associés vont continuer à décliner.
Sans nouvelles solutions pour la transmission des exploitations, la transition démographique rapide dans l'agriculture aura des conséquences défavorables.
Sans rattrapage du retard en agriculture biologique et autres productions sous signe de qualité, la demande croissante pour ces produits continuera à être satisfaite par l'importation.
Sans partage des initiatives locales, la préservation et la valorisation de certaines races animales et variétés végétales, porteuses d'identité régionale sont menacées.

SAISIR DÈS À PRÉSENT LES OPPORTUNITÉS DE RENFORCER L'AGRICULTURE ET LE SYSTÈME ALIMENTAIRE RÉGIONAL

Avec des politiques de la Région, de l'État et de l'Union européenne largement convergentes, les agriculteurs du Nord-Pas de Calais ont l'opportunité historique de s'impliquer pleinement dans une démarche de double performance, économique et environnementale.

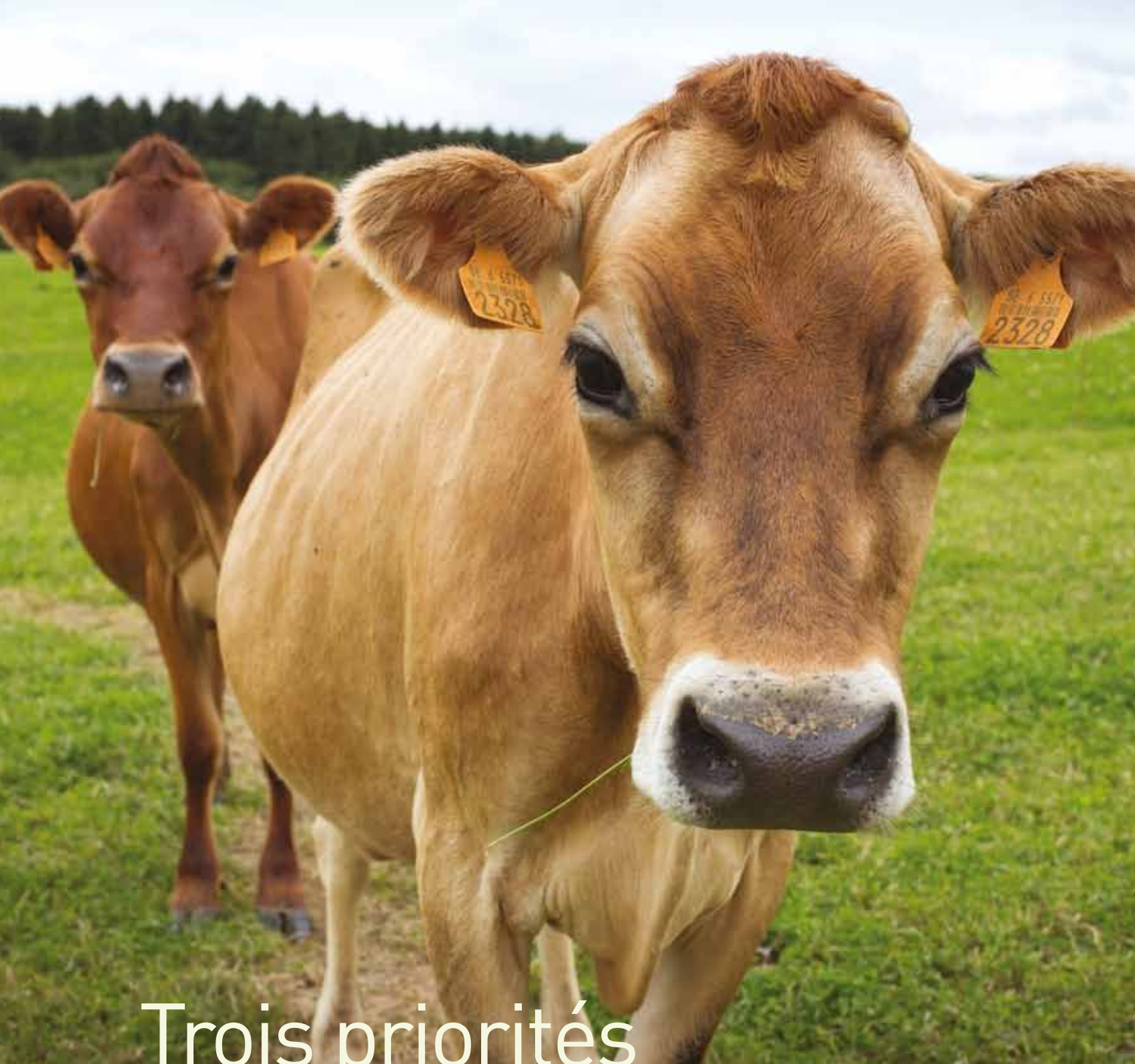
Les agriculteurs et les territoires peuvent, dans le même temps, saisir l'opportunité que constitue l'émergence d'une demande de proximité dans le système alimentaire régional. Il devient ainsi possible de transformer le caractère urbain du Nord-Pas de Calais en un atout, à la fois pour l'économie agricole et agroalimentaire et pour permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité.

LES FAIBLESSES À TRAITER

Un manque de convergence des acteurs professionnels et associatifs en particulier pour répondre aux défis de l'installation et de l'agroenvironnement.
Un isolement des créateurs d'exploitation agricole, un foncier locatif difficilement accessible. Pour les très petites et moyennes entreprises agroalimentaires, une capacité d'innovation et de développement limitée. Certaines exploitations en situation de surendettement.
Une recherche appliquée en agriculture peu présente et segmentée, présentant un déficit de projets partagés et une diffusion limitée. Une intégration de la performance environnementale qui a pris du retard par rapport aux autres grandes plaines françaises.
Un lien entre agriculture et habitants affaibli, ce qui amplifie l'impact de l'urbanisation sur les exploitations agricoles.

LES OPPORTUNITÉS MOBILISÉES DANS LA DÉFINITION DU SRAAD

Grâce à la concertation et l'action en réseau, la richesse du réseau professionnel et associatif est valorisée.
Grâce aux nouveaux projets collectifs créateurs de connexions entre exploitations et entreprises, la capacité d'entrepreneuriat se développe chez tous les créateurs d'exploitation agricole, les exploitations en difficulté sont réorientées, les filières alimentaires se développent en innovant, et les besoins des transformateurs régionaux sont mieux satisfaits par les productions régionales.
Grâce aux nouveaux partenariats, les démarches intégrant la double performance économique et environnementale enrichissent le savoir-faire régional et améliorent la compétitivité régionale.
En participant aux projets pour une alimentation de qualité pour tous, les exploitations agricoles s'insèrent dans des stratégies des territoires pour une gestion durable de l'agriculture.



Trois priorités

ENGAGEMENTS

PRIORITES

pour une agriculture et une alimentation durables

RESPECT CONSTRUIRE

AGRICULTURE

ALIMENTATION



Prévenir les menaces qui pèsent sur la performance de l'agriculture régionale et sur l'emploi régional dans l'agroalimentaire, tout en saisissant les opportunités de la période 2014-2020, c'est possible à travers des interventions de la Région orientées sur trois priorités :

1. Priorité aux projets des entreprises et à leur mise en relation :

- Pour réussir la transition démographique agricole, en améliorant le renouvellement des générations au sein des exploitations agricoles ;
- Pour assurer développement et innovation dans les filières avec l'ensemble de leurs acteurs économiques ;

2. Priorité aux systèmes d'exploitation agricole durables, pour relever le défi du passage à une double performance, économique et environnementale et de la modernisation des exploitations agricoles les plus fragiles ;

3. Priorité aux projets en lien avec les habitants du Nord-Pas de Calais, pour engager des territoires urbains porteurs d'une agriculture durable, et pour conduire les agriculteurs à nouer de nouvelles relations.

Cette distinction entre priorités ne doit pas être interprétée comme un cloisonnement étanche entre les actions. Au contraire, ces trois priorités sont en interaction les unes avec les autres et sont construites en articulation avec les autres politiques régionales.

1. PRIORITÉ AUX PROJETS DES ENTREPRISES

L'engagement : favoriser l'entrepreneuriat, accompagner la création et la transmission d'exploitations agricoles et le développement des filières alimentaires innovantes.

L'action économique de la Région, dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, s'adresse tout naturellement en premier lieu aux entreprises, c'est-à-dire à la fois aux exploitations agricoles et aux entreprises agroalimentaires de collecte et de première transformation.

Le SRAAD cible les exploitations et les entreprises confrontées à des enjeux spécifiques : exploitations en phase de création ou de transmission ; exploitations en difficulté ; entreprises des filières alimentaires innovantes et TPE et PME sans moyens individuels de recherche et développement.

La Région soutient les projets individuels des exploitations et des entreprises en encourageant leur insertion dans une démarche de projet collectif, démarche qui favorise le développement des synergies, le partage des risques et l'optimisation des ressources.

C'est grâce à cette approche, soutenant les exploitations agricoles et les entreprises de l'agroalimentaire au sein d'une même priorité relative à l'économie, que l'évolution démographique en agriculture se fera dans notre région en minimisant les pertes d'emplois et en conservant des filières diversifiées.

Le succès de l'action régionale sera évalué par le nombre de projets conduits à terme et par la viabilité du projet d'entreprise des nouvelles exploitations agricoles. Pour les exploitations agricoles, c'est à la fois la création de nouvelles exploitations, le maintien des structures existantes et la diversité des exploitations qui sont recherchés. Pour l'agroalimentaire, dont la filière biologique, la capacité des PME à s'approvisionner, à transformer localement et à construire des filières équitables, dans une démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise, constitue le critère de succès retenu.



2. PRIORITÉ AUX SYSTÈMES D'EXPLOITATION AGRICOLE DURABLES

L'engagement :
réussir la transition
en Nord-Pas de Calais
vers des systèmes d'exploitation
agricole intégrant la performance
environnementale indispensable
à leur compétitivité.

Dans l'action économique de la Région, le développement durable constitue un objectif partagé et non pas un idéal à long terme. Avec l'État, la Région entend **contribuer à l'évolution** des exploitations agricoles vers des systèmes durables. Dans les filières régionales à forte performance économique, c'est vers la double performance, économique et environnementale, que les agriculteurs sont invités à orienter leurs systèmes d'exploitation pour maintenir leur compétitivité. Le développement de l'agriculture biologique fait l'objet d'une intervention particulière.

Le SRAAD soutient les investissements de modernisation et les projets individuels et collectifs des exploitations agricoles. Les **filières ciblées** sont l'élevage ayant un lien avec le sol et notamment la polyculture élevage, car il contribue à la multifonctionnalité de l'agriculture dans les territoires ; les filières végétales porteuses à la fois de qualité environnementale et de valeur économique pour le Nord-Pas de Calais, telles que les productions légumières sont également ciblées. Toutes les filières sont concernées par le développement des énergies renouvelables.

En matière d'**expérimentation, d'accompagnement et de recherche-développement**, les projets agroenvironnementaux d'acteurs variés, basés en région ou intervenant en Nord-Pas de Calais à travers des initiatives inter-régionales, sont soutenus. Une large diffusion des résultats collectés, à travers l'information et le conseil, est attendue.

Le succès de l'action régionale sera évalué sur la base de la pérennité de la contribution environnementale des systèmes agricoles notamment herbagers et du développement des connaissances sur les systèmes d'exploitation performants et de leur diffusion. En matière d'agriculture biologique, il s'agit spécifiquement, par la recherche et l'expérimentation, de lever les obstacles économiques et techniques que rencontrent les exploitations et les transformateurs, afin d'augmenter les surfaces de production en agriculture biologique et la quantité de produits transformés et consommés en région.



3. PRIORITÉ AUX LIENS ENTRE L'AGRICULTURE ET LES HABITANTS DU NORD-PAS DE CALAIS

L'engagement :
réinventer les liens entre
les exploitations agricoles et
les habitants autour de l'alimentation
en Nord-Pas de Calais.

Le caractère urbain et périurbain de la plupart des territoires du Nord-Pas de Calais a un impact indéniable sur l'activité agricole locale. Il structure globalement la manière dont l'alimentation des habitants s'organise dans le temps et l'espace. Il crée des contraintes fortes sur les outils productifs, en particulier le foncier, tout en générant des opportunités de développement d'activités innovantes. La production d'une **alimentation de qualité pour tous**, susceptible de redonner aux agriculteurs un rôle important dans le système alimentaire régional, constitue l'un de ces champs d'opportunité.

Le SRAAD soutient les démarches innovantes et les démarches en lien avec la qualité de l'alimentation, qu'elles soient portées par un territoire ou par une ou plusieurs exploitation(s) agricole(s). Il encourage les actions territoriales de rencontre entre l'offre et la demande et celles permettant aux "mangeurs" de mieux connaître les producteurs de leur alimentation.

Le succès de l'action régionale sera évalué via l'accès effectif des agriculteurs aux marchés régionaux ; le développement d'activités complémentaires à la production agricole ; la disponibilité effective de produits régionaux sous signe officiel de qualité ; la connaissance et la reconnaissance par la population du métier et du savoir-faire des agriculteurs et des transformateurs ; et l'infléchissement des habitudes de consommation.



Être un catalyseur de nouveaux projets

DYNAMISER
PROJETS
RESPECT CONSTRUIRE
AGRICULTURE
ALIMENTATION

La logique d'intervention de la Région se veut au service d'un projet de développement ambitieux pour le système alimentaire du Nord-Pas de Calais. Les interventions de la Région se portent sur des projets s'inscrivant dans les finalités et répondant aux priorités du Schéma régional d'alimentation et d'agriculture durables.

La méthode de construction puis de mise en œuvre du SRAAD sont au centre de la politique régionale. La Région a fait le choix d'une participation active de l'ensemble des partenaires concernés.

DEUX MODALITÉS DE SOUTIEN AUX PROJETS

Les projets individuels des exploitations agricoles et des entreprises

La Région Nord-Pas de Calais finance les **aides aux investissements** des exploitations agricoles lorsqu'elles développent un projet en accord avec les orientations régionales. Les exploitations agricoles candidates peuvent bénéficier au préalable d'un accompagnement par un **organisme de conseil partenaire** de la Région.

Pour les PME et TPE de l'agroalimentaire, ce sont les **aides au développement** qui sont financées, lorsque leur projet conduit à la création d'emplois pérennes. Les entreprises **s'engagent** aussi auprès de la Région à travers un contrat de développement ou une charte propre à l'une des interventions du SRAAD.

Les exploitations agricoles et industries agroalimentaires sont éligibles au titre d'une ou de plusieurs priorités en fonction de la nature de leur projet, dans le respect des règles européennes.

Les projets de développement et d'accompagnement portés par les organisations professionnelles, les associations, les acteurs et la R&D

Les organisations professionnelles et associations candidates présentent à la Région leur **projet de développement**. Ce projet peut être ponctuel ou concerner une action sur le moyen terme. Il doit s'insérer explicitement dans les priorités du SRAAD et être cohérent avec les publics cibles et les modalités d'accompagnement du SRAAD.

La Région Nord-Pas de Calais apporte **dans la durée** un soutien aux organismes professionnels d'accompagnement et aux associations qui partagent ses orientations. Elle s'engage auprès de ces partenaires confirmés au travers d'une convention pluriannuelle de trois ans. Cette période permet aux organismes bénéficiaires de développer et d'adapter leurs actions. Régulièrement, ces structures actualisent ou réorientent leur projet sur la base d'un bilan ou d'une évaluation afin de poursuivre leur partenariat avec la Région.

Compte tenu de son rôle majeur, la Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais est un partenaire privilégié de la Région, preuve en est l'importance des financements mobilisés sur les projets partagés. Son action est soutenue pour l'accompagnement sur le terrain des entreprises et la coopération avec les autres acteurs sur les trois priorités stratégiques du SRAAD, reflétant la diversité des actions engagées.

DES NOUVELLES MODALITÉS D'ANALYSE DES PROJETS

La Région Nord-Pas de Calais soutient les projets, individuels ou collectifs, qui entrent dans le cadre de sa politique.

Le SRAAD propose des critères d'analyse de projet afin d'encourager les projets pleinement cohérents avec sa logique d'intervention.

La double performance, premier critère de cohérence

La Région privilégie les initiatives prenant en compte au moins **deux des trois dimensions du développement durable** : l'économie, l'environnement et le social.

Les projets sont soutenus lorsqu'ils créent de la **valeur économique, en parti l'emploi, en région** et sont questionnés sur le partage équitable de cette valeur entre les acteurs concernés.

Identifiée comme une opportunité, la dimension environnementale des projets se positionne également sur une approche multi-enjeux : eau, sol, biodiversité, paysage, air et énergie.

Les initiatives **prévenant l'exclusion** de certains publics, particulièrement les très petites exploitations agricoles et les habitants, sont encouragés.

L'ouverture, deuxième critère de cohérence

La Région favorise les initiatives basées sur le **multipartenariat**. Les projets doivent s'appuyer sur des réseaux ou intégrer des partenaires aptes à enrichir leur maturation et leur déploiement. La Région est attentive à la façon dont les partenaires sont impliqués dans la co-construction et la réalisation des actions financées.

Les partenariats permettant aux acteurs de l'agriculture et/ou de l'alimentation de travailler de façon transversale avec d'autres acteurs (autres secteurs économiques, territoires, associations, enseignement, recherche...) sont recherchés. En amont, les démarches permettant **d'initier un dialogue** entre acteurs sans historique de travail en commun présentent un intérêt particulier.

Les démarches de progrès, adaptées à chaque territoire, troisième critère de cohérence

La Région soutien particulièrement les projets conduisant à une démarche de progrès à l'échelle des exploitations, des territoires et du système alimentaire régional.

La qualité d'un projet se mesure au degré de **prise d'initiative** de ses porteurs de projet et de l'inclusion d'actions de **développement des savoir-faire** prévues dans le cadre du projet.

Les projets collectifs sont invités à démontrer comment ils adaptent leur intervention aux **spécificités des territoires** concernés à chaque fois que cela s'avère pertinent.

Enfin, il est attendu des projets qu'ils facilitent un **développement progressif**, susceptible de générer un **effet d'entraînement**, permettant le **passage à une plus grande échelle**.

LES FORUMS ENTRE ACTEURS ET LES RÉSEAUX

La Région formule et conduit sa politique au travers de larges concertations avec les acteurs régionaux

Le SRAAD reflète l'ambition régionale de **construire une vision partagée** des enjeux agricoles et alimentaires avec l'ensemble des partenaires concernés. S'appuyer sur le point de vue de l'ensemble des parties prenantes afin d'optimiser les décisions stratégiques constitue en effet l'un des principes du développement durable. Cette orientation s'inscrit dans le déploiement de la politique régionale de démocratie participative, pour améliorer et encourager les décisions partagées tout en faisant mieux comprendre les choix de la Région.

En Nord-Pas de Calais, la diversité des agricultures et des entreprises agroalimentaires a favorisé l'émergence d'un ensemble d'organisations professionnelles et associatives à l'image de cette diversité. La rencontre des points de vue et la recherche de priorités d'action communes entre ces structures constituent une véritable **plus-value de la politique régionale**.

LA MOBILISATION DES ACTEURS AU CŒUR DU SRAAD

La Mission d'enquête "Demain, je serai agriculteur" a réuni largement les acteurs régionaux sur la problématique du renouvellement des générations en agriculture. Elle a conduit à la construction du Programme Régional à la Création et à la Transmission en Agriculture.

La Conférence régionale de l'agriculture biologique rassemble les partenaires régionaux acteurs du développement de la filière biologique régionale. Elle a donné l'impulsion nécessaire à la consolidation d'un nouveau Plan bio régional.

L'opération de développement gouvernance alimentaire invite tous les acteurs du système alimentaire régional à participer à la construction d'une nouvelle politique régionale en faveur de l'alimentation durable.



La Région s'appuie sur plusieurs réseaux, en Nord-Pas de Calais et au-delà

La Région accompagne de façon soutenue la mise en place de réseaux professionnels. Les réseaux sont en effet source de créativité, via l'intelligence collective. Ils contribuent à optimiser les moyens publics grâce à une meilleure articulation entre les acteurs.

Le Réseau rural & périurbain du Nord-Pas de Calais, innovation dans l'organisation des acteurs de terrain, démontre tout son intérêt. Riche de plus de cent structures, il offre un dispositif souple, support d'une réflexion de fond. Il permet de faire travailler ensemble des structures qui s'ignoraient, d'échanger des bonnes pratiques et de développer de nouveaux projets. Il a produit des outils opérationnels, jusqu'ici centrés sur la thématique des circuits alimentaires de proximité.

La Région participe quant à elle à des réseaux d'échange entre régions, et plus largement entre acteurs publics et experts. Ces échanges sont axés sur les enjeux européens et sur les bonnes pratiques en matière de politiques publiques. Ils permettent également de mettre en avant les démarches novatrices du Nord-Pas de Calais.

La Région est membre du réseau européen de régions PURPLE, réseau travaillant à la reconnaissance des régions périurbaines et de leur spécificité dans les politiques européennes.

L'ARTICULATION AVEC LES TERRITOIRES

Les territoires sont indispensables au développement d'un système alimentaire diversifié grâce aux initiatives qu'elles entreprennent en faveur d'une alimentation et d'une agriculture durables.

Favoriser le dialogue des acteurs sur les **problématiques alimentaires et agricoles** à l'échelle des territoires de projet est un objectif partagé entre la Région et les territoires. Ensemble, ils construisent des projets répondant à la fois aux spécificités de chaque territoire et aux enjeux régionaux. Le travail à cette échelle infrarégionale permet d'expérimenter de nouvelles solutions.

LA LOGIQUE D'INTERVENTION DU SRAAD

LES FINALITÉS

Développement économique

Développement durable

Alimentation durable

LES CRITÈRES DE COHÉRENCE

La double performance
L'ouverture
La démarche de progrès

PRIORITÉ 1

Priorité aux projets
d'entreprises

PRIORITÉ 2

Priorité aux systèmes
d'exploitation durables

PRIORITÉ 3

Priorité aux liens entre
agriculture et habitants

Domaine prioritaire 1.1.

Accompagner la création
et la transmission des
exploitations, conforter
l'entrepreneuriat

Domaine prioritaire 2.1.

Développer les projets
créateurs de nouvelles
connaissances et pratiques
agroenvironnementales

Domaine prioritaire 3.1.

Approfondir les projets de
territoire en faveur
de l'alimentation durable

Domaine prioritaire 1.2.

Structurer les filières
alimentaires innovantes

Domaine prioritaire 2.2.

Orienter la modernisation
des exploitations agricoles
et les nouvelles formes
d'exploitations

Domaine prioritaire 3.2.

Accompagner les projets
multifonctionnels des
exploitations agricoles



RÉGION ALIMENTATION

Direction de l'action économique - Service agriculture

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex

Tél. 03 28 82 82 82 - Fax. 03 28 82 82 83

www.nordpasdecalais.fr

Crédits Photos : Frédéric Roumeguère / contact@imagiterre.eu

Achévé d'imprimer à 2000 exemplaires en novembre 2013

sur les presses de l'imprimerie Monsoise (59)



RÉGION
Nord-Pas de Calais